



Nationale Ethikkommission im Bereich der Humanmedizin
Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine
Commissione nazionale d'etica in materia di medicina umana
Swiss National Advisory Commission on Biomedical Ethics

Communiqué de presse

Don d'ovules : la CNE soutient la légalisation en Suisse

Berne, le 19 janvier 2023

Dans sa prise de position publiée aujourd'hui, la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine (CNE) déclare que le don d'ovules devrait être autorisé en Suisse. Une telle légalisation renforcerait notamment le droit à l'autonomie reproductive et l'égalité de traitement des couples concernés. Parallèlement, la CNE souligne le caractère invasif du don d'ovules, qui n'est pas sans risque, et la nécessité de mettre en place des réglementations pour protéger la donneuse. Afin de garantir le droit de l'enfant à connaître son ascendance génétique, elle recommande en outre la création d'un registre.

À ce jour, la Suisse est l'un des rares pays d'Europe à interdire le don d'ovules. Le 17 mars 2022, le Conseil national a accepté une motion de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N) demandant la légalisation du don d'ovules pour les couples mariés et a chargé le Conseil fédéral de créer les bases légales nécessaires. Le 13 septembre 2022, le Conseil des États s'est lui aussi prononcé en faveur d'une légalisation.

La commission d'éthique salue cette avancée. En 2013 déjà, elle préconisait la levée de cette interdiction dans sa prise de position n° 22 sur la procréation médicalement assistée. Elle y indiquait que l'autorisation du don d'ovules renforcerait le droit à l'autonomie reproductive et l'égalité de traitement des couples concernés. Pour des questions d'égalité et de non-discrimination, elle recommande de calquer l'accès au don d'ovules sur le modèle du don de sperme. Parallèlement, il est nécessaire de mettre en place des réglementations pour protéger la donneuse.

Contrairement au don de sperme, le don d'ovules est une intervention invasive, qui n'est pas sans risque pour la santé de la donneuse. Du point de vue éthique, il est donc primordial de fournir des informations détaillées aux patientes et d'obtenir leur consentement éclairé. Un suivi médical de qualité permet de limiter ces risques.

La CNE est unanime : l'interdiction du don d'ovules en Suisse est disproportionnée et discriminatoire. Elle estime qu'il est possible de légiférer dans le respect de la dignité et du principe de non-instrumentalisation des donneuses. La légalisation du don d'ovules permettrait de créer une réglementation complète et adéquate.

Informations complémentaires :

Pr^e Andrea Büchler, présidente de la CNE (079 916 60 70)

Pr^e Samia Hurst (079 474 31 46)

Privat-docent Dr^e Dorothea Wunder (079 910 41 52)

Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine
c/o Office fédéral de la santé publique ; CH-3003 Berne
info@nek-cne.admin.ch
www.nek-cne.admin.ch